

Commune de CLERES (Seine-Maritime)  
Conseil Municipal

**COMPTE RENDU du 12 octobre 2016 à 20h30**

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
M. Yves VAUTIER	X			
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR			X	
M. Gérard DUJARDIN	X			
Mme Dominique HAVET	X			
M. Pierre LOZOUET	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE	X			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE	X			
M. Xavier LEVASSEUR	X			
Mme Valérie BASLEY	X			
M. Emmanuel MOREL	X			
Mme Chantal DUJARDIN			X	Mme Françoise VAUTIER

Convocation du 4 octobre 2016

Secrétaire de séance : Monsieur Yves VAUTIER

Approbation du dernier compte-rendu du 22 juin 2016 : à l'unanimité

Madame Le Maire propose aux élus d'ajouter à l'ordre du jour la proposition du Département concernant le presbytère. Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés acceptent à l'unanimité cette inscription à l'ordre du jour.

**1) Demande de retrait de la Métropole du SDE76**

La Métropole Rouen Normandie a délibéré le 4 février dernier pour solliciter son retrait du SDE76 au 1<sup>er</sup> janvier 2017. En effet, La Métropole souhaite : « *exercer directement sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur la totalité de son territoire afin de pouvoir y mettre en place un schéma directeur des énergies* ». L'assemblée du SDE76 du 10 juin 2016 a accepté par délibération la demande de retrait de la Métropole.

Cette demande de retrait doit maintenant être soumise, dans un délai de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, à l'accord du conseil municipal de chaque commune adhérente au SDE76 (l'absence de délibération vaut avis défavorable).

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur ce retrait.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, acceptent le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76 au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## 2) Décisions Modificatives

### 1 – Frais d'impression du dossier de PLU

Six dossiers de PLU ont été imprimés pour être envoyés aux personnes publiques associées et être consultés lors de l'enquête publique. Le montant de l'impression s'élève à 260,00 € TTC (coût non inclus dans la prestation d'Atelier Lignes). Il faut également prévoir la publicité de l'avis de l'enquête publique, soit au total 4 annonces pour 2400 € TTC ainsi que le coût de l'intervention du commissaire enquêteur.

D'autre part, le solde de subvention du Département, pour la salle des sports est attendu sur le mois d'octobre, pour un montant de 28 000 €.

#### Décision Modificative proposée :

- |                            |                      |         |
|----------------------------|----------------------|---------|
| - Dépense d'Investissement | Article 202/20 – 101 | 8 000 € |
| - Recette d'Investissement | Article 1323/13      | 8 000 € |

### 2 – Mobilier urbain

Au BP 2016 il a été prévu 3500 € de mobilier urbain. Lors de la saisie du budget il y a eu une erreur de programme : il a été budgété le programme 116 « travaux bâtiments communaux » au lieu du programme 117 « travaux voirie ».

#### Décision Modificative proposée :

- |                            |                       |           |
|----------------------------|-----------------------|-----------|
| - Dépense d'Investissement | Article 2188/21 – 117 | 3 500 €   |
| - Dépense d'Investissement | Article 2188/21 – 116 | - 3 500 € |

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ces Décisions Modificatives.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, acceptent d'inscrire au budget ces Décisions Modificatives.

## 3) Recensement des demandes de travaux 2017 au SDE76

Le SDE76 accompagne techniquement et financièrement ses communes adhérentes pour les travaux qu'elles souhaitent réaliser sur les réseaux électriques et d'éclairage public. Le SDE76 souhaite recenser les demandes de travaux 2017 avant le 31 octobre 2016.

Madame Le Mairie expose les projets pour 2017 :

- Travaux d'extension ou modification des réseaux :
  - o Installation d'une borne foraine près du Parc, en prévision des médiévales
  - o Parking enseignant de l'école élémentaire
- Travaux permettant des économies d'énergie en EP : secteur énergivore

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, acceptent d'inscrire sur l'imprimé « projets 2017 et demandes formulées par la commune non retenues par le SDE76 à ce jour » les points mentionnés ci-dessus.

## 4) GRDF : Déploiement de compteur communicant gaz

GRDF est amené dans les 2 ans à venir à mettre en place le compteur communicant Gazpar dans le but de participer à la maîtrise des consommations de gaz naturel. Pour mener à bien ce déploiement, GRDF doit implanter des concentrateurs permettant la télé relève de

l'ensemble des compteurs de la commune. De ce fait, GRDF aura besoin d'utiliser les bâtiments publics.

Madame Le Maire présente aux élus la plaquette du projet ainsi que la proposition de convention adressée par GRDF.

Madame Le Maire demande aux élus l'autorisation de signer la convention proposée par GRDF.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent Madame Le Maire à signer la convention proposée par GRDF.

## **5) La Chapelle du Tôt : Dépose et coffrage d'éléments mobiliers**

L'édifice souffre de problèmes d'humidité : des attaques de xylophages sont constatées principalement au niveau du lattis de la voûte de plâtre. Une partie de la voûte s'est effondrée près de l'autel.

Après une visite sur site, Madame La conservatrice aux objets mobiliers a adressé à la commune une préconisation de sauvegarde de ses éléments mobiliers en bois et en pierre.

Une consultation a été réalisée cet été, auprès de 2 conservateurs-restaurateurs qualifiés pour le coffrage de certains éléments, la dépose et le stockage d'autres mobiliers dans un lieu sécurisé situé dans l'église de Clères. Les devis sont les suivants :

- EURL Serge GIORDANI 4 088,00 € HT
- Ateliers LEGRAND 3 296,30 € HT

Une subvention va être demandée auprès de l'Etat et du Département. Cette subvention pourrait atteindre 45% de la dépense hors taxe pour l'Etat et 20% pour le Département.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur ces travaux (choix du prestataire) et de lui donner l'autorisation de déposer les dossiers de demande de subvention.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent Madame Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat et du Département.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, choisissent les Ateliers LEGRAND pour le coffrage de certains éléments, la dépose et le stockage d'autres mobiliers dans un lieu sécurisé situé dans l'église de Clères.

## **6) Groupe scolaire : Avenant sur lot 1 - gros œuvre**

### **1 – Avenant n° 1**

En établissant le marché du groupe scolaire, l'économiste a commis une erreur sur le quantitatif. Un avenant va être établi sur le gros œuvre, cette dépense supplémentaire d'un montant de 47 982,94 € HT (soit 57 579,52 € TTC) sera prise en charge par l'assurance du prestataire.

Sur les recommandations du percepteur, Monsieur SERET, le remboursement de l'assurance devra être traité comme une recette exceptionnelle et l'acceptation du Conseil Municipal est dispensable pour encaisser cette somme.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'encaissement de cette recette.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent Madame Le Maire à signer cet avenant de 47 982,94 € HT (soit 57 579,52 € TTC) et acceptent que la commune encaisse le remboursement de l'assurance.

## **2 – Avenant n°2**

Les fondations du groupe scolaire vont devoir être adaptées suite à l'augmentation de la profondeur de l'ancrage des massifs sur le rez-de-chaussée bas. Un avenant va être établi pour un coût supplémentaire de 68 303,70 € HT (soit 81 964,44 € TTC).

Madame Le Maire demande aux élus l'autorisation de signer cet avenant.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent Madame Le Maire à signer cet avenant.

## **7) Commune de Grugny : Consultation sur le projet de PLU arrêté**

Le Conseil Municipal de la commune de Grugny par délibération du 11 juillet dernier a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme. La commune de Clères (commune limitrophe de Grugny) est sollicitée pour donner son avis sur ce projet. Cet avis devra être transmis avant le 10 octobre prochain, passé ce délai, il sera considéré comme favorable.

Bien que le délai de réponse soit dépassé, Madame Le Maire présente tout de même aux élus les évolutions principales du POS en PLU et leur demande de se prononcer sur ce projet.

Les élus sont favorables à ce projet.

## **8) Emprunt pour financer le groupe scolaire**

2 emprunts vont être contractés pour financer le groupe scolaire :

1 – Un emprunt pour financer le FCTVA d'un montant de 500 000 €. Cet emprunt sera remboursé en une fois fin 2018.

2 – Un emprunt de 300 000 € pour financer les travaux de construction du groupe scolaire, pour une durée de 10 à 12 ans.

Il a également été demandé à ces établissements de crédit de faire une proposition de renégociation de l'emprunt en cours pour la salle Clara.

Les établissements de crédit : la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole ont été contactés, leurs 3 propositions sont présentées.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur le choix de l'établissement bancaire à retenir.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, choisissent de retenir la Caisse d'Épargne pour financer ces deux emprunts : un emprunt de 500 000 € pour une durée de 2 ans et un emprunt de 300 000 € pour une durée de 10 ans, ainsi que le refinancement de l'emprunt pour la salle Clara pour les 5 années restantes.

Ils autorisent également Madame Le Maire à signer ces différents contrats.

## **9) Participation financière pour le psychologue de l'Éducation Nationale**

Un budget de 200 € précédemment attribué au Psychologue de l'Éducation Nationale a été supprimé en 2015. Dans un courrier du 20 septembre 2016, Madame NOURBHAY SOUNDERA Rouby, psychologue réitère sa demande de subvention pour l'année 2016. Elle précise également qu'elle est intervenue sur l'année scolaire auprès de 10 enfants en maternelle et de 11 enfants en primaire.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette subvention.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal se prononcent :

11 voix POUR et 3 ABSTENTION.

Les élus acceptent d'allouer une somme de 200 € au Psychologue de l'Éducation Nationale pour l'année 2016 pour le financement de fournitures administratives.

## **10) Location au Département du presbytère**

Dans son courrier du 3 mars dernier Madame Le Maire a informé Monsieur Le Président du Département de son intention de vendre le presbytère de la commune. Madame Le Maire rappelle aux élus que ce bien est occupé par le Département pour les besoins du Parc de Clères depuis le 28 septembre 2009 à titre gracieux en contrepartie de certains travaux.

Dans son courrier du 11 octobre 2016, Monsieur Le Président du Département indique qu'il ne souhaite pas se porter acquéreur du presbytère mais, propose de conclure un bail prévoyant un loyer conforme à l'estimation effectuée par les services France Domaine soit un montant de 17 100 € par an. Il propose un début de bail le 1<sup>er</sup> août 2016 pour une durée de deux ans, délai permettant au Département de réaliser des travaux au château du parc de Clères.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur ce projet.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal se prononcent :

11 voix POUR et 3 ABSTENTION.

Les élus autorisent Madame Le Maire à signer un bail avec le Département pour la location du presbytère pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 pour un montant de 17 100 € par an.

## **11) Informations diverses**

### **1 – Ouverture de l'enquête publique pour le PLU**

Madame Le Maire rappelle que l'enquête publique débutera le lundi 24 octobre prochain. Monsieur Alain BOGAERT pour raisons médicales ne sera pas en mesure d'assurer l'enquête publique, Monsieur Patrick DE HEINZELIN sera nommé enquêteur titulaire.

A ce jour nous avons reçu les avis des Personnes Publiques Associées, l'Etat a émis un avis favorable tacite.

### **2 – Convention avec le foyer**

Madame Le Maire propose d'attribuer un local de stockage fermé et sans chauffage situé rue des Friquets sur le terrain de l'ex tri postal.

### **3 – Concert de Noël**

Madame Sylvie FERNANDEZ propose de se produire le dimanche 18 décembre à l'église de Clères. Cette chanteuse de Jazz sera accompagnée d'un pianiste et d'un contrebassiste.

Madame Le Maire se charge de s'assurer de la disponibilité de l'église ce jour.

### **4 – Cyclocancer**

Madame Le Maire a été sollicitée pour organiser la prochaine Cyclocancer sur la commune de Clères le 10 septembre 2017. Cette année, elle a été organisée sur la commune de Cailly. La salle CLARA sera mise à la disposition des organisateurs.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal sont favorables à l'organisation de cette manifestation sur la commune de Clères.

## **5 – Travaux sur la commune**

Pour la réfection du trottoir du Parc de Clères des devis ont été demandés. Les trois devis reçus ont été présentés aux élus. Madame Le Maire précise que les travaux seront réalisés en mars 2017.

Pour la réfection de la gouttière de la Halle, nous avons reçu quatre devis compris entre 6 800 € et 10 900 €. Monsieur Jean Jacques DEHAIS va prendre contact avec les artisans pour confirmer les devis.

## **6 – Repas de fin d'année**

Le repas des aînés aura lieu le samedi 10 décembre 2016.

Le repas du personnel se déroulera le vendredi 16 décembre 2016.

## **7 – Traiteur pour le repas des aînés**

Madame Françoise VAUTIER présente aux élus les quatre devis reçus compris entre 3 400 € et 4 800 € pour 130 repas.

Levée de la séance à 23h30